

Avis public

Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Adoption de la Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant de l'organisme public

AVIS est par la présente donné que les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud ont adopté, lors de la séance du 25 juin 2024, la *Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant de l'organisme public*. Cette directive entre en vigueur le jour de son adoption.

La *Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant de l'organisme public* peut être consultée sur le site Internet du CSSCS au csscotesud.gouv.qc.ca sous l'onglet Politiques et règlements.

Avis donné à Montmagny, ce 5^e jour du mois de juillet 2024.

La secrétaire générale,
Anne Guichard

Québec 